

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1 JUIN 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Marie Diamant, Mme Jacqueline Poirier et Mme Hélène Roussel.

Le Conseiller M. Claude Caron.

Sont absent(e)s : La Conseillère Mme Emmanuelle Garnaud.

Le Conseiller M. Stéphane Fraser.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-118

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-119

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

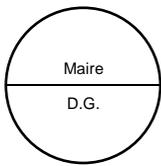
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Vincent More mentionne que la Municipalité a reçu une pétition signée par quelques 219 personnes, lundi le 1^{er} juin. Il y a présentation de la pétition.

Vincent More informe que la Municipalité a déposé sa demande d'équipement supra-local pour la piscine municipale à la MRC de RDL. Il rappelle brièvement que cette demande vise à répartir les coûts annuels de fonctionnement avec les municipalités limitrophes en fonction de la taille de la population, de la distance et de la richesse foncière uniformisée des municipalités.

Vincent More signale que le Chalet des sports est toujours en rénovation. Au niveau de l'édifice, la toiture et le parement ont été refaits, il ne reste plus qu'à corriger l'acoustique de la salle. Au niveau des infrastructures adjacentes, il y aura prochainement la réfection de la surface de la patinoire.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

6. Information des Conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Dépôt des états financiers 2014 et transfert au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

ATTENDU QUE le directeur général dépose le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le sommaire des résultats à des fins fiscales consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 s'est soldé par un excédent de 103 113 \$, puis que le sommaire de la situation financière consolidé au 31 décembre 2014 indique un excédent non affecté de 225 331 \$, un excédent affecté de 202 692 \$ de même qu'un fonds pour fins de parcs et espaces verts de 43 834;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-120

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à signer et à transférer les états financiers 2014 au MAMOT.

8. Correction des listes de déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation dans les procès-verbaux de 2014

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité et l'obligation de modifier les montants inscrits dans les procès-verbaux à la « Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation » pour certains mois en 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c E-15.1.0.1, Art. 203 et 204) et au Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits (2013-08-334);

ATTENDU QUE le directeur général a la responsabilité et l'obligation de rapporter toute modification aux procès-verbaux à une séance tenante, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c E-15.1.0.1, Art. 202.1);

ATTENDU QUE ces modifications n'ont aucune incidence sur le budget de la municipalité, qu'il s'agit juste d'un décalage entre les engagements de dépenses et les paiements de ces mêmes dépenses;

ATTENDU QUE tous les engagements de dépenses ont fait l'objet d'une approbation et que tous les paiements de dépenses ont fait l'objet d'une autorisation (décalage), conformément au Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits (2013-08-334);

CONSIDÉRANT QUE les montants à modifier sont les suivants :

	Montant rapporté	Montant corrigé	Écart
Juin	205 693.85 \$	205 143.95 \$	(549.90) \$
Juillet	259 925.75 \$	234 484.55 \$	(25 411.20) \$
Août	120 845.40 \$	147 011.68 \$	26 166.28 \$
Septembre	243 591.20 \$	243 591.20 \$	0.00 \$
Octobre	76 457.92 \$	74 010.01 \$	(2 447.91) \$
Novembre	451 917.00 \$	451 917.00 \$	0.00 \$
Décembre	108 610.86 \$	108 751.98 \$	141.12 \$

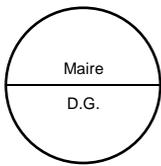
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-121

QUE le Conseil autorise ces modifications aux procès-verbaux de juin à décembre 2014.

9. Délégation pour l'assemblée annuelle de l'Association touristique régionale du Bas-St-Laurent (ATR du BSL)

ATTENDU QUE l'ATR du BSL organise une assemblée annuellement;



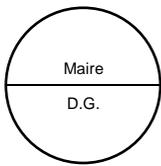
No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

- CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente occasion de se maintenir au courant des réalités régionales dans le domaine touristique et de ses impacts dans la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2015-06-122** QUE le Conseil délègue la conseillère, Mme Hélène Roussel, pour assister à l'assemblée annuelle de l'ATR du BSL au nom de la Municipalité.
- 10. Délégation pour la réunion sur la persévérance scolaire à RDL**
- ATTENDU QU'il y a une réunion annuelle autour de la persévérance scolaire à RDL;
- CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente occasion de se maintenir informé sur les réalités scolaires et de ses impacts dans la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2015-06-123** QUE le Conseil délègue la conseillère, Mme Jacqueline Poirier, pour assister à la réunion sur la persévérance scolaire à RDL au nom de la Municipalité.
- 11. Délégation pour l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce (CC) de la MRC de RDL (CC)**
- ATTENDU QUE la CC de la MRC de RDL organise une assemblée annuellement;
- CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente occasion de se maintenir au courant des réalités régionales dans le domaine du développement du territoire et de ses impacts dans la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2015-06-124** QUE le Conseil délègue le maire, M. Vincent More, pour assister à l'assemblée annuelle de la CC de la MRC de RDL au nom de la Municipalité.
- 12. Délégation pour le forum annuel du Conseil du St-Laurent (CSL)**
- ATTENDU QUE le CSL organise un forum annuellement;
- CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente occasion de se maintenir au courant des réalités concernant le fleuve St-Laurent et de ses impacts dans la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2015-06-125** QUE le Conseil délègue le maire, M. Vincent More, le directeur général, M. Louis Breton, et l'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin, pour assister au forum annuel du CSL au nom de la Municipalité.
- 13. Officialisation de l'embauche de l'inspecteur municipal, M. Alexandre Potvin**
- ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de remplacer l'inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre, durant la période de son congé sans solde, soit du 25 mai 2015 au 22 février 2016;
- ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec Municipal, Place aux jeunes, etc.;
- CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste d'inspecteur/inspectrice municipal(e);
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;
- CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;
- CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du contrat de travail et du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux, qu'ils en ont pris connaissance et ont eu l'occasion d'en délibérer pour prendre une décision;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

2015-06-126

QUE le Conseil officialise l'embauche de M. Alexandre Potvin en date du 15 mai 2015 et autorise le maire, M. Vincent More, et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat de travail en ces termes.

14. Engagement d'un spécialiste pour effectuer l'étude sur l'équité salariale

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité et l'obligation d'effectuer une étude sur l'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale (RLRQ c E-12.001);

ATTENDU QUE la Municipalité a entériné des changements dans l'organisation et adopté le règlement numéroté 2014-06-342 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-127

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à engager un spécialiste pour effectuer l'étude sur l'équité salariale dans le cadre budgétaire prévu, avec une approbation préalable du Conseil par courriel.

15. Engagement d'un spécialiste pour effectuer l'évaluation du Chalet des sports et de l'édifice municipal

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer de bien évaluer la valeur de reconstruction à neuf de ses édifices municipaux ainsi que la valeur de remplacement de ses inventaires, sans quoi elle court le risque d'être pénalisée advenant une réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de l'édifice municipal (1987) et du Chalet des sports (1995) est actuellement établie à 652 388 \$ et 563 102 \$ respectivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-128

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à engager un spécialiste pour effectuer l'évaluation du Chalet des sports et de l'édifice municipal dans le cadre budgétaire prévu, avec une approbation préalable du Conseil par courriel.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

476, rte du Fleuve, rénovation

ATTENDU QUE la demande consiste à peindre la galerie (grise comme échantillon), les persiennes (jaune comme échantillon) et terminer l'aménagement d'un escalier extérieur;

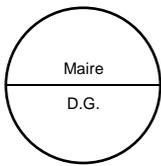
CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-129

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

561, rte du Fleuve, rénovation

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture de l'agrandissement par de la tôle verte identique au reste de la toiture du bâtiment principal, à poser un contour décoratif (ivoire comme le contour des portes) et des volets autour des fenêtres (semblables aux autres volets existants), à prolonger une plate-forme pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles et à isoler un mur du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-130

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

17. Suivi sur le dossier de la zone industrielle

Vincent More mentionne que la Municipalité est toujours en attente d'une date de convocation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La Municipalité et la MRC de RDL ira présenter son nouvel argumentaire pour la constitution d'une zone industrielle à Notre-Dame-du-Portage.

18. Suivi sur le dossier de l'Espace villégiature

Vincent More présente les deux options possibles afin de régler les problématiques de relocalisation de la bibliothèque et de rénovation du bâtiment de service pour la piscine municipale. Les documents explicatifs sont distribués à l'assemblée et seront aussi publiés dans l'Info-Portage.

19. Réfection du mur de soutènement à la piscine municipale

ATTENDU QUE des travaux urgents sont nécessaires au mur de soutènement de la piscine pour consolider l'infrastructure et protéger la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE la résolution 2015-05-109 mandate le directeur général, M. Louis Breton, à faire les démarches nécessaires pour enclencher ce projet aussitôt que possible;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour effectuer la réfection complète du mur de soutènement est estimé à 100 000 \$ et qu'il y a seulement un budget de 15 000 \$ affecté à ce projet dans le programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dégagé un excédent de 363 610 \$ lors de son exercice financier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-131

QUE le Conseil affecte un montant de 75 000 \$ supplémentaire depuis son excédent non affecté pour effectuer la réfection complète du mur de soutènement de la piscine municipale.

20. Rénovation de l'escalier de l'accès principal à l'édifice municipal

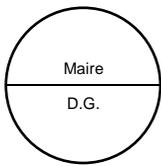
ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires pour rénover l'escalier de l'accès principal de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des frais associés, mais que pour l'instant le Conseil veut faire les travaux dans les limites budgétaires actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-132

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à faire effectuer les travaux en ces termes.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

21. Engagement d'un spécialiste pour développer une stratégie touristique

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficierait d'une étude sur le tourisme, entre autres dans les projets de l'Espace villégiature et d'un futur projet à la pointe située à l'intersection de la route de la Montagne / côte de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-133

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à engager un spécialiste pour développer une stratégie touristique dans le cadre budgétaire prévu, avec une approbation préalable du Conseil par courriel.

22. Résolution pour le soutien de la MRC de RDL en inspection municipale et urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a remplacé son inspecteur municipal, M. Gaston Lamarre, pour la durée de son congé sans solde par M. Alexandre Potvin;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du service de répondant de la MRC de RDL pour des conseils dans le cadre des fonctions d'inspecteur municipal et d'urbanisme, gratuitement et dans des limites respectables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prête à payer des honoraires de 60 \$ l'heure, si le besoin de soutien est davantage important;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-134

QUE le Conseil demande à la MRC de RDL de l'appuyer en ces termes.

23. Implantation d'un jardin communautaire à l'intersection rte de la Montagne – côte de l'Église

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'implantation d'un jardin communautaire sur la pointe située à l'intersection de la route de la Montagne / côte de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-135

QUE le Conseil autorise l'implantation du jardin communautaire, mais n'admet aucune garantie quant à la pérennité du lieu d'implantation pour l'instant.

24. Demande de subvention pour l'aménagement du parc des Îles dans le cadre du Pacte rural

ATTENDU QUE l'aménagement du parc des Îles est l'un des projets priorités par le Conseil dans son programme triennal d'immobilisation (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement des parcs intergénérationnels pilote le projet du parc des Îles, mais il ne peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Pacte rural sans l'appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de bénéficier jusqu'à 5 000 \$ dans le cadre du Pacte rural pour effectuer le projet du parc des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires du projet du parc des Îles se chiffrent à 150 000 \$ réparti de 2015 à 2016, dont une contribution de la Municipalité de 35 000 \$ et une levée de fonds communautaire de 15 000 \$ prévues en 2015;

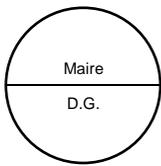
CONSIDÉRANT QUE le comité de financement des parcs intergénérationnels a obtenu une commandite de Bertrand Ouellet d'un montant équivalent à 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a subvention, le Pacte rural bénéficiera du plan de visibilité prévu dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-136

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande de subvention de 5 000 \$ dans le cadre du pacte rural afin d'appuyer le comité de financement des parcs intergénérationnels pour l'aménagement du parc des Îles.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

25. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et autres modifications réglementaires nécessaires – en lien avec un projet de développement de la pointe située au croisement de la route de la Montagne et de la côte de l'Église

ATTENDU QUE la pointe située au croisement de la rte de la Montagne et de la côte de l'Église appartient à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite que certains usages s'installent sur ce lieu par un promoteur;

Un avis de motion est donc donné par Hélène Roussel afin d'apporter les changements réglementaires nécessaires pour mettre la table pour un éventuel projet d'un promoteur (comme l'adoption ultérieure d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), d'un règlement modifiant le règlement de zonage, d'un règlement modifiant le règlement de lotissement, ou autres changements réglementaires nécessaires).

26. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage et autres modifications réglementaires nécessaires – en lien avec le projet de Mme Sonia Boucher

ATTENDU QUE Mme Sonia Boucher a fait une demande à la Municipalité d'analyser un projet résidentiel avec ou sans commerce;

ATTENDU QUE le Conseil est disposé à analyser le projet que propose Mme Boucher;

Un avis de motion est donc donné par Hélène Roussel afin d'apporter les changements réglementaires nécessaires pour mettre la table pour un éventuel projet de Mme Sonia Boucher (comme l'adoption ultérieure d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), d'un règlement modifiant le règlement de zonage, d'un règlement modifiant le règlement de lotissement, ou autres changements réglementaires nécessaires).

27. Appel aux bénévoles intéressés – nettoyage des berges – 14 juin 9h00 à l'école de NDDP

Vincent More invite tous ceux et celles qui désirent participer à la vie communautaire à venir effectuer la corvée annuelle du nettoyage des berges le dimanche 14 juin 9h00 à l'école de NDDP.

28. Appel aux bénévoles intéressés – plantation à l'Anse du Portage – 14 juin 13h30 à l'école de l'Anse

Vincent More invite tous ceux et celles qui désirent participer à la vie communautaire à venir effectuer une corvée de plantation à l'Anse du Portage, et ce, le dimanche 14 juin 13h30 à l'école de l'Anse.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

29. Acquisition d'une cafetière

ATTENDU QUE la Municipalité, les comités et les organismes organisent des activités et des événements qui nécessitent l'usage d'une cafetière fonctionnelle;

ATTENDU QUE quelques personnes se sont montrées insatisfaites de la cafetière actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

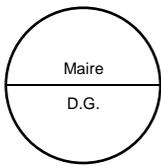
2015-06-137

QUE le Conseil affecte le montant nécessaire pour l'acquisition d'une autre cafetière d'une capacité de 100 tasses.

30. Suivi sur les programmations de loisir

La programmation d'hiver a connu du succès, 10 activités ont eu cours et 97 personnes y ont participé.

La programmation est bien débutée, tout se passe bien actuellement.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

La Municipalité vous invite à vous manifester en apportant vos commentaires et suggestions pour la prochaine programmation automnale afin de bénéficier des activités et événements selon vos intérêts. Pour ce faire, vous n'avez qu'à contacter la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Mme Rosalie Demers.

31. Suivi sur le souper bénéfice pour les parcs municipaux

Il y a eu quelques 120 billets écoulés pour le souper spaghetti au bénéfice des parcs, ce qui a permis d'amasser un montant de 792 \$. Félicitations au comité de financement des parcs!

32. Planification du 50^e anniversaire de la piscine municipale

Un comité du 50^e de la piscine municipale est en train de planifier l'évènement de l'anniversaire du lieu. Mme Marie Diament, Mme Hélène St-Pierre, Mme Mireille Savary de même que la coordonnatrice en loisirs, Mme Rosalie Demers, font partie du comité et la planification devrait être prête début juillet. L'évènement est prévu pour 17-18-19 juillet. Plusieurs surprises vous attendent, soyez à l'affût.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

33. Réclamation au 559, rte du Fleuve, propriété de Karine Petitpas et Jean-Christophe Boucher

ATTENDU QUE la Municipalité a fait le constat que depuis la modification de la structure de la chaussée, l'eau s'accumule de toute apparence dans le secteur du 557 au 581 rte du Fleuve;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une première intervention au 569, rte du Fleuve, et une deuxième intervention au 559, route du Fleuve, et ce, avec décharge de responsabilités et obligations afférentes;

ATTENDU QUE plusieurs résidences du secteur n'ont pas de drain de fondation et que les tranchées opérées pour le raccordement au réseau d'aqueduc créent un « passage privilégié » pour l'eau dans la structure du sol du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-138

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à étudier la situation et à demander l'autorisation par courriel au Conseil préalablement à tous les travaux nécessaires pour compléter l'intervention faite tardivement en novembre 2014 au 559, route du fleuve, propriété de Karine Petitpas et Jean-Christophe Boucher.

34. Engagement pour la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

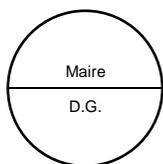
ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité (ou MRC), mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

2015-06-139

QUE le Conseil appuie le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR pour le territoire de Notre-Dame-du-Portage.

35. Présentation du rapport du service incendie de RDL

ATTENDU QUE M. Claude Caron, responsable de la sécurité civile et incendie, présente sommairement le rapport du service incendie de RDL.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

36. Demande de la MRC de RDL pour la semaine de la ruralité

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation de la MRC de RDL pour l'évènement « Coup de chapeau » dans le cadre de la Semaine de la ruralité qui aura lieu le 8 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à prêter la salle Gilles-Moreau et à assumer les coûts associés au cocktail de bienvenue pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-140

QUE le Conseil autorise le prêt de la salle Gilles-Moreau et assume le cocktail de bienvenue dans une mesure raisonnable à convenir entre l'organisatrice, Mme Marie-Ève Ouellet, et le directeur général, M. Louis Breton.

37. Demande de Patrimoine et Culture du Portage pour des tables à pique-nique

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de 6 tables à pique-nique de Patrimoine et Culture du Portage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est encore et toujours en attente de la subvention PIQM du parc de l'Anse et qu'elle a prévu du budget pour le mobilier dans le cadre de cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède actuellement 2 tables à pique-nique qu'elle pourrait restaurer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-141

QUE le Conseil commande aux employé(e)s municipaux à effectuer le nécessaire pour restaurer les 2 tables à pique-nique et les livrer au parc de l'Anse dans les délais souhaités.

38. Demande de l'école primaire de NDDP

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de l'école primaire de NDDP d'accéder gratuitement à la piscine municipale pour 75 élèves le 22 juin de 13h30 à 14h30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

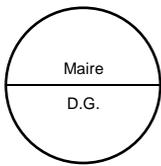
2015-06-142

QUE le Conseil autorise l'accès gratuit à la piscine municipale à l'école primaire de NDDP pour 75 élèves le 22 juin de 13h30 à 14h30.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

39. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – mai 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de mai 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-06-143

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 147 115.43 \$.

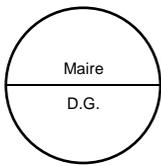
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Cafetières – M. Jean-Paul Goudreau mentionne au Conseil qu'il ne faut pas une, mais deux cafetières pour mieux opérer lors des activités de financement ou des événements organisés par la Municipalité.
- Grilles de rue au parc de l'Amitié – M. Léopold Lapointe évoque qu'il y a encore des grilles de rue qui ont changé de niveau au parc de l'Amitié. Il faudrait apporter des correctifs.
- Entretien des fossés – M. Lisette Thériault mentionne que les fossés dans le secteur des Îles ne sont pas entretenus régulièrement. Le directeur général lui indique que la Municipalité va y voir et souligne que les fossés sont entretenus une à deux fois par année. Suite à une vérification hors séance, les fossés sont entretenus au besoin, la norme étant deux fois par année, la première au début juillet et la deuxième à la fin août.
- Espace villégiature (option 1) vs Presbytère et Piscine (option 2) – Plusieurs personnes se sont manifestées afin de livrer leurs commentaires et suggestions concernant les deux options étudiées par la Municipalité. En voici un résumé non exhaustif :
 - Le constat de la pétition est fait. Il faut toutefois indiquer qu'il manquait les coûts afférents aux deux options lors de la signature de la pétition! Ces informations seront véhiculés sur le site Internet, la page Facebook et l'Info-Portage.
 - Il n'y aura jamais de consensus sur ces options! Il serait souhaitable de tenir un registre ou un référendum pour trancher sur ce choix.
 - Le Conseil représente la population et décide pour elle! Il y aura toujours des pour et des contres, alors que le Conseil décide sur ce projet comme les Conseil d'autrefois on fait sur d'autres projets controversés.
 - Le patrimoine religieux est important pour le tourisme et la communauté. C'est quasiment le seul patrimoine qu'on possède, alors il faut le préserver!
 - L'attrait de la piscine municipale est important et considérable pour les familles qui souhaitent s'installer à Notre-Dame-du-Portage. Le patrimoine religieux est intéressant aussi et il n'est pas nécessairement mis de côté dans le projet proposé par le Conseil.
 - La Municipalité possède déjà 3 immeubles qui sont à sa charge (Édifice municipal, Chalet des sports et Piscine municipale). Il est à prévoir d'autres charges annuelles si on ajoute 1 immeuble!
 - Le mixte des usages dans le projet proposé par le Conseil est discutable (piscine vs bibliothèque ou bibliothèque vs café/bistrot). Il faut aussi mentionner que les usages du projet proposé par le Conseil sont incompris ou mal compris : il s'agit d'un espace culturel (bibliothèque, exposition, conférence, spectacle, ateliers culturels), un espace loisir (piscine, activités récréatives), un espace café/bistrot et un bloc sanitaire.
 - L'isolation d'un bâtiment saisonnier pourrait être ajustée en conséquence et les coûts du projet piscine seulement seraient moindre. Par contre, ça serait vraisemblablement une dérogation au Code national du Bâtiment (CNB 2005).



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2015

41. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:25.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier